

Législature 2015-2020 Délibération D-1459 Séance du 5 mars 2019

## CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 45'000 DESTINÉ À LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

## Considérant,

- le crédit d'investissement de CHF 75'000 voté le 15 décembre 2015 destiné à la révision du Plan directeur communal et approuvé par le département compétent le 15 février 2016,
- le décompte actuel des dépenses de l'étude s'élevant à CHF 85'684,10 cette somme dépassant le crédit brut voté et les phases encore à effectuer,
- le rachat d'une partie de l'étude de l'image directrice de Croix-de-Rozon effectuée par Urbaplan pour le compte de LÖSINGER-MARAZZI,
- la mise à jour de la planification des effectifs scolaires découlant du projet de développement de Croix-de-Rozon – Sud,
- l'ensemble de ces mesures et le complément d'étude non prévus initialement mais qui s'avèrent nécessaires pour mener à terme la révision du Plan directeur communal,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission d'aménagement, urbanisme et mobilité du 25 février 2019,
- l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC).

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

## DÉCIDE

## À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

- 1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de CHF 45'000 pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la révision du Plan directeur communal (PDcom).
- 2. De comptabiliser cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'investissement voté le 15 décembre 2015.

Bardonnex, le 12 mars 2019

Jean-Claude MARCHAND, Président